



MRC DE ROUSSILLON

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Le mardi 12 août 2008

Jeter le gazon : ça coûte cher!

Saint-Constant. *Non seulement le fait de jeter le gazon coupé aux ordures pollue énormément l'eau, l'air et la terre, mais cette pratique est également très coûteuse pour les villes, et donc, pour tous les résidents.*

Le ramassage des ordures est une responsabilité municipale dont s'occupe la MRC de Roussillon. Ce service est donc payé avec les taxes municipales des propriétaires et aussi des locataires dont le loyer comprend ces taxes. Lorsque l'on jette le gazon aux ordures, on fait automatiquement monter la facture et il en résulte soit une baisse des services municipaux, soit une augmentation du compte de taxe. Pourquoi?

Simplement parce que le coût du ramassage des poubelles est établi en fonction du poids des ordures collectées, précisément à la tonne. Plus on jette, plus ça coûte cher. À la MRC de Roussillon, le prix actuel est de 90\$ la tonne. Cependant, ce montant est très en deçà de la moyenne du marché qui est nettement à la hausse. À noter que le recyclage n'entre pas dans cette catégorie puisqu'il fait l'objet d'un autre contrat et que la facturation est liée au nombre de portes desservies plutôt qu'au tonnage ramassé.

Payer pour polluer

À partir d'une étude effectuée par la MRC en 2006, on évalue qu'un terrain moyen de 3 000 pi² (280 m²) génère environ 600 livres (272 kg) de gazon coupé par été. Ce chiffre représente aux alentours de 25% du poids annuel moyen qu'une résidence génère en ordures jetées aux poubelles. Concrètement, sur les quelques 5M\$ que la MRC paie actuellement pour l'enfouissement des déchets, on évaluait en 2006, qu'il en coûte approximativement plus de 300 000\$ par année, juste pour les rognures de gazon. En 2010, si les habitudes ne changent pas, ce montant risque de doubler puisque le contrat de ramassage des déchets devra être renégocié pour cette échéance. « *Imaginez : les citoyens paient collectivement 300 000\$, et, si rien ne change, risquent de payer 600 000\$, pour polluer l'air, la terre et l'eau. Pourtant, cet argent pourrait être investi dans les services municipaux ou en réduction des augmentations de taxes, tout en évitant la pollution et en valorisant nos pelouses!* » estime Pierre Tadros, coordonnateur aux communications de la MRC de Roussillon.

Une solution simple et efficace : l'herbicyclage

Effectivement, il existe une méthode d'une très grande efficacité pour éviter tous ces problèmes et rendre de grands services aux pelouses. Il suffit de laisser le gazon coupé sur son terrain. C'est ce qu'on appelle l'herbicyclage. De fait, cette technique nourrit la pelouse tout en évitant la production de gaz à effet de serre et en permettant à l'eau de retourner au sol sans être contaminée. Le tout, absolument sans aucun frais. Selon un sondage effectué par la MRC en 2006, si 50% des résidents ayant de la pelouse à couper pratiquent l'herbicyclage, il n'en reste pas moins que le quart de la population la jette toujours aux ordures. Les autres 25% disent faire l'un et l'autre (17%) ou encore compostent leurs rognures de gazon (8%). Pour plus d'informations sur l'herbicyclage, consultez le www.mrcroussillon.qc.ca et cliquez sous l'onglet Matières résiduelles.

- 30 -

Source:

Pierre Tadros

Coordonnateur aux communications
450 638-1221 poste 330

Informations :

Katlyn Dubé

Agente Technique
450 638-1221 poste 332